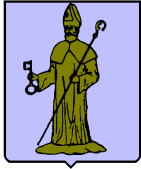


COMMUNE D'UCCLE



Votre correspondant :	Service Environnement
Téléphone	02/348.65.46.
Fax	02/348.68.92.
E-mail	environnement@uccle.be
Site internet :	www.uccle.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE A L'INSTALLATION D'UNE CITERNE A EAU DE PLUIE

Date de la demande de prime	
-----------------------------	--

COORDONNEES DU DEMANDEUR	
Nom + Prénom	
Rue + numéro	
Code postal + localité	
Numéro de téléphone / GSM	
Adresse courriel	@
Compte bancaire	- -
Agissant en qualité de propriétaire / locataire / emphytéote / usufruitier (biffer la mention inutile)	

IMMEUBLE CONCERNE PAR LA DEMANDE DE PRIME		
Rue + numéro		
Nombre de personnes dans le logement		
Volume citerne	m ³	
Emplacement citerne	Apparente / cave / enterrée (biffer)	
Points de consommation d'eau reliés à la citerne	Nombre de WC (préciser)	
	Machine à laver	Oui - Non (biffer)
	Autres points d'eau (jardin, garage, ...) (préciser)	
Surface de récupération d'eau de pluie	m ² (mesurée horizontalement)	
Type de toiture (cocher la bonne case)	Toit plat	Toit en pente
• recouvert de gravier		
• recouvert de gazon et autres plantes		
• recouvert de panneaux ou de tuiles		
• recouvert de matière synthétique ou de bitume (roofing)		
• autre toiture (à décrire) :		

Documents à joindre à la demande :

1. Une copie du titre de propriété (acte d'achat du logement) ou du bail ;
2. L'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux (uniquement pour un locataire/emphytéote) ;
3. Copie des différentes factures relatives à l'installation (citerne, pompe, ...) et les preuves de paiement correspondantes ;
4. Plusieurs photos montrant la citerne et les éléments techniques associés ;
5. Une attestation sur l'honneur par l'installateur de la conformité de l'installation aux exigences techniques demandées par la Commune d'Uccle.

Le soussigné,

Nom et prénom du demandeur :

Déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont à sa connaissance exactes et véritables. Le demandeur s'engage à mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet, et d'en accepter la visite. Il s'engage par ailleurs à maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement durant une durée minimale de 5 ans.

Fait à Uccle, (date)

Signature du demandeur :

Pour bénéficier de la prime octroyée par la Commune d'Uccle, l'installation de récupération de l'eau de pluie doit répondre aux exigences techniques minimales suivantes :

1. Avoir une capacité supérieure ou égale à 2 m³ (soit 2.000 litres) ;
2. Placer un système visant à limiter l'introduction de matières véhiculées par l'eau (sable, feuilles, ...) dans la citerne ;
3. Prévoir une trappe d'accès pour des travaux d'entretien, de curage et de réparation ;
4. Répondre aux exigences de VIVAQUA, à savoir être physiquement totalement séparée de l'installation d'eau de distribution. Les équipements reconnus par VIVAQUA sont disponibles sur simple demande auprès de cette société (02/518.81.11., info@vivaqua.be) ou du service communal de l'Environnement ;
5. Raccorder le trop-plein de la citerne à l'égout afin d'éviter tout risque de débordement ;
6. Ne collecter, dans la citerne, que les eaux de pluie provenant des toitures (vérandas y compris) ;
7. Etre raccordée au moins à la chasse d'un WC et/ou au lave-linge.

Demande de prime à introduire endéans les 4 mois de la date de paiement des factures.

Formulaire à renvoyer au service Environnement ,
29 place Jean Vander Elst - 1180 Bruxelles